

# STATEMENT DISCOURS

SECRETARY  
OF STATE  
FOR EXTERNAL  
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE  
D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES  
EXTÉRIEURES.



DÉCLARATION PAR  
L'HONORABLE ALLAN J. MACEachEN,  
VICE-PREMIER MINISTRE ET  
SECRÉTAIRE D'ÉTAT  
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,  
SUR L'ATTENTAT A LA BOMBE  
SURVENU A RANGOON, BIRMANIE,  
LE 9 OCTOBRE 1983

16 NOVEMBRE 1983

(TRADUCTION)

L'honorable Allan J. MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a fait aujourd'hui la déclaration suivante sur les suites les plus récentes de l'attentat à la bombe survenu à Rangoon le 9 octobre, et qui a coûté la vie à 17 membres du gouvernement de la République de Corée, dont le vice-premier ministre et trois autres ministres du Cabinet.

"Le gouvernement de la République socialiste de l'Union birmane a rendu publiques certaines des conclusions de son enquête sur les causes du tragique attentat à la bombe survenu à Rangoon le 9 octobre 1983, et qui a coûté la vie à 17 membres de la suite officielle du Président Chun Doo Hwan de la République de Corée, ainsi qu'à 4 citoyens birmans. La conclusion principale de l'enquête est que l'attentat a été planifié et perpétré par des agents du gouvernement de la Corée du Nord. Le gouvernement du Canada, qui ne reconnaît pas la Corée du Nord et n'entretient aucune relation avec elle, condamne avec toute la vigueur possible cet odieux acte de terrorisme. Le gouvernement du Canada estime par ailleurs que l'attitude adoptée en l'occurrence par le gouvernement de la République socialiste de l'Union birmane est celle qui s'impose lorsque de pareils actes terroristes sont commis par des États.

Le gouvernement et le peuple du Canada rejettent catégoriquement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Effectivement, de concert avec d'autres États de même opinion, le Canada s'est toujours employé activement, aux Nations Unies et ailleurs, à trouver des moyens de lutter contre le terrorisme international. En outre, tous les États doivent s'abstenir, en vertu du droit international, d'organiser et de fomenter des actes terroristes dirigés contre un autre État, ainsi que d'aider ou de participer à leur réalisation. C'est pourquoi il est d'autant plus troublant de voir aujourd'hui confirmées les premières indications voulant que l'attentat de Rangoon ait été l'œuvre d'un État. Le Canada entretient des relations cordiales avec le gouvernement et le peuple de la Birmanie et de la République de Corée, et il est prêt à s'associer à ces pays et à d'autres dans l'étude des mesures propres à empêcher la répétition de pareils actes criminels."